A.J.MOUGNENGUE N °8905

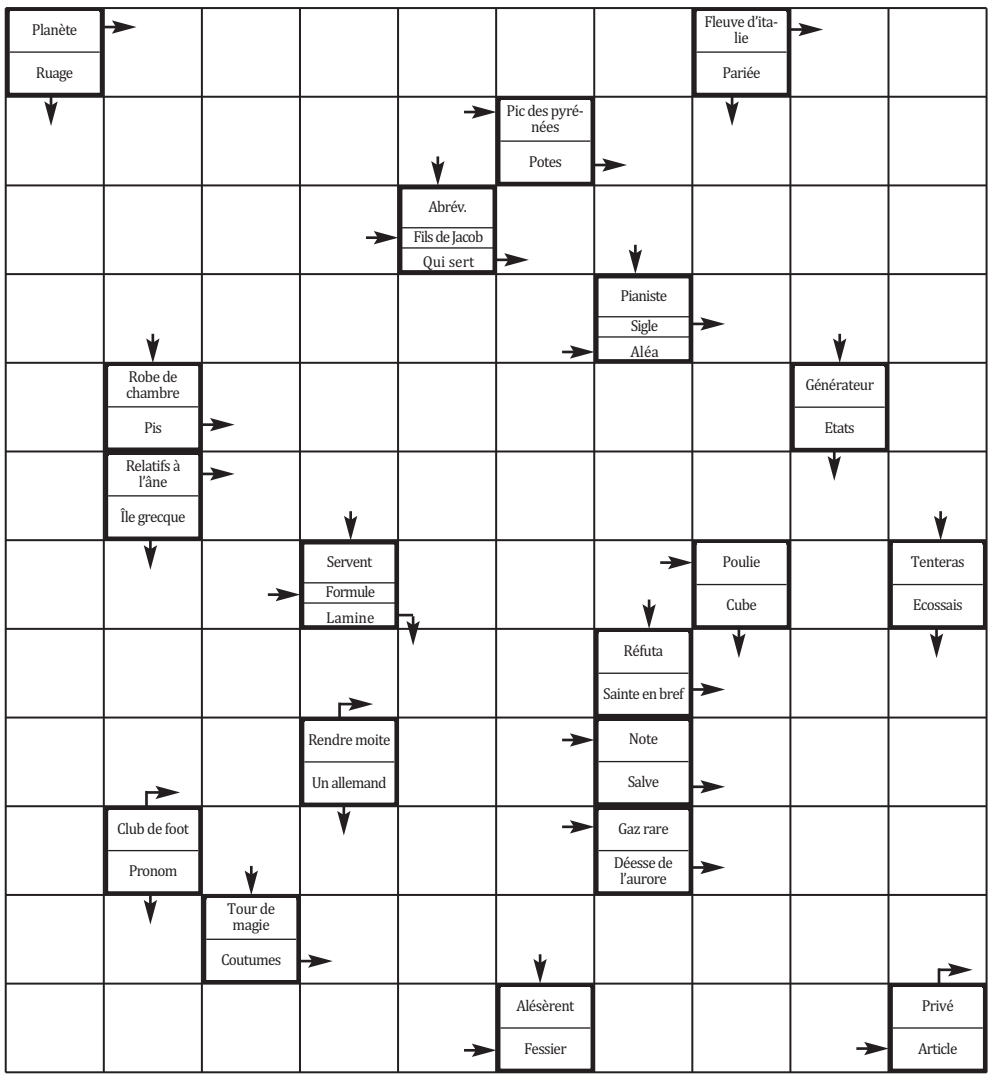

L'insolite du jour

Roumanie : déclaré mort par son épouse, finalement ressuscité par la justice

UN Roumain qui avait échoué à convaincre les juges qu'il était bien vivant a enfin obtenu gain de cause, deux ans après avoir été déclaré mort par son épouse, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

Constantin Reliu, 63 ans, avait été débouté en mars par une cour de Vaslui (nord-est), qui avait refusé d'annuler son certificat de décès, bien qu'il se soit présenté en personne devant les juges ("L'Union" du 26 mars 2018).

Le tribunal n'avait pas détaillé les raisons du rejet de la requête, mais selon les médias roumains, elle avait été formulée hors délais.

Refusant le statut de "mort-vivant", il a formulé une nouvelle requête, qui a finalement été acceptée par le tribunal de Barlad (nord-est), sa ville natale.

Ce cuisinier sexagénaire devra néanmoins attendre encore un mois avant de pouvoir reprendre sa vie en main : toute personne ayant des doutes sur la véracité de son existence peut faire appel de la décision du tribunal dans un délai de 30 jours.

Parti travailler en Turquie au début des années 1990, M. Reliu avait découvert, en rentrant en Roumanie en janvier, qu'il avait été déclaré mort par sa famille en l'absence de nouvelles de sa part.

Solution de la grille N° 8904

S	A	L	U	T	A	T	I	O	N
C	L	A	N	S	■	R	■	■	■
A	■	G	■	A	V	O	C	A	T
N	O	U	R	R	I	C	I	E	R
D	O	N	■	S	T	■	L	■	E
A	■	E	■	■	A	G	■	E	V
L	■	S	■	A	L	E	R	T	E
E	I	■	■	D	■	N	E	E	■
U	L	T	E	R	I	E	U	R	E
S	■	E	■	O	U	■	N	N	■
E	N	T	A	I	■	■	I	E	T
S	E	A	N	T	■	P	E	L	E
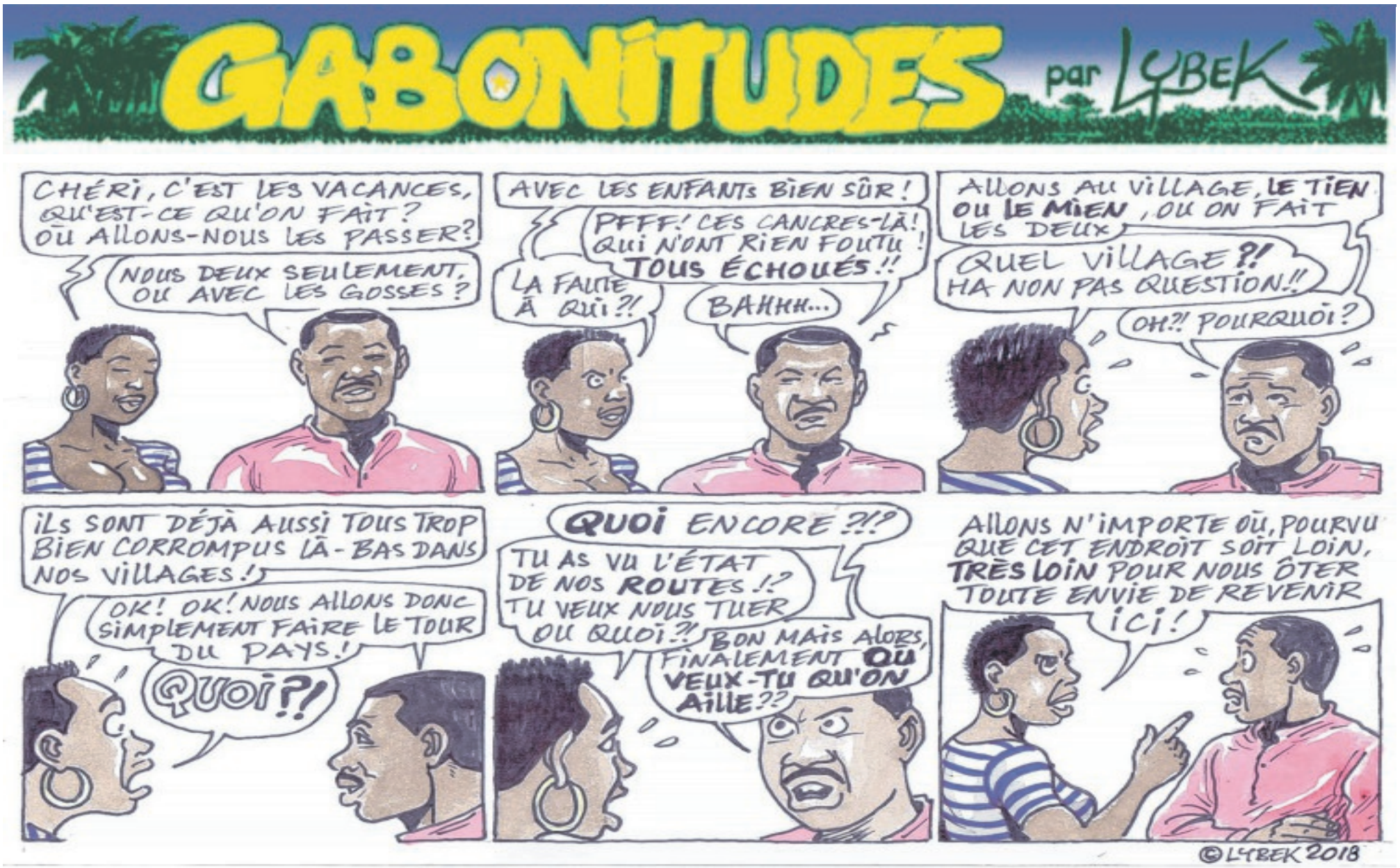
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération